

LAQUE GLYCERO BRILLANT

Peinture laque multicouche brillante pour travaux du bâtiment.

BRILLANT



DESTINATION

Peinture laque brillante non jaunissante à base de résines glycérophthaliques pour travaux extérieurs et intérieurs.

Finition décorative et protectrice lessivable destinée aux boiseries, mobiliers, huisseries et supports métalliques recouverts d'un primaire adapté.

PROPRIÉTÉS

- Brillant profond et durable.
- Bonne résistance aux intempéries.
- Excellente résistance aux lessivages (ne pas utiliser de détergents caustiques).

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

PRÉPARATION

- Les surfaces à peindre doivent être propres, saines, sèches et sans graisse.
- Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille.

APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds préparés, appliquer 2 couches.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUTION

Indication

Diluant : White spirit

Dilution brosse-rouleau : Prêt à l'emploi.

Dilution pistolet : NC

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Brillant	LIANT Résine glycérophthalique.	RENDEMENT 8 à 12 m ² /L en fonction du support à traiter.
BRILLANT SPECULAIRE Supérieur à 70 sous 60°.	DENSITÉ 1,13	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Blanc	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) <ul style="list-style-type: none"> • Sec : 6 h • Recouvrable : 24 h 	CONDITIONNEMENT 0,5 litre, 2,5 litres.

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 4a
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité disponible sur Quick Fds : www.quickfds.com
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/d) : 300 g/l. Ce produit contient moins de 300 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.